

## Politique environnementale et énergétique de Stellantis

Version V2

Date d'approbation : 2 décembre 2025

Exercer nos activités dans le respect de pratiques commerciales durables fait partie des valeurs fondamentales de Stellantis. Nous nous efforçons de répondre aux demandes du marché tout en minimisant les conséquences négatives sur les communautés et les ressources des générations actuelles et de celles à venir. Chez Stellantis, nous sommes déterminés à agir de manière citoyenne et en accord avec des pratiques durables, ce qui inclut notamment le respect de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, et le respect des réglementations concernant les minerais provenant de zones de conflit et la protection de l'environnement.

## Table des matières

1.	OBJECTIF .....	3
2.	CHAMP D 'APPLICATION .....	3
3.	DÉFINITIONS .....	4
4.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS .....	8
5.	CONFORMITÉ AUX LOIS ET NORMES LOCALES ET INTERNATIONALES.....	9
6.	ENGAGEMENTS DE STELLANTIS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET D'ÉNERGIE..	10
7.	SENSIBILISATION ET FORMATION .....	14
8.	DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE.....	15
9.	HISTORIQUE DES VERSIONS.....	15

## 1. Objectif

Stellantis met en œuvre des pratiques durables conformes aux normes internationales en matière de protection de l'environnement, d'éthique, de droits humains et de conditions de travail équitables. Nous reconnaissons et respectons le droit fondamental de chacun de bénéficier d'un air, d'une eau et d'un sol de qualité, ainsi que d'un environnement protégé contre les polluants et les nuisances sonores. Chez Stellantis, le respect des réglementations environnementales applicables à nos sites et à la performance de nos produits est un principe essentiel. Nous définissons des objectifs internes en matière d'environnement et d'énergie, que nous intégrons à nos décisions, en collaboration avec nos partenaires et parties prenantes, afin de limiter l'impact environnemental de nos activités sur les générations présentes et futures, les communautés et les ressources naturelles

- **Produits** : Concevoir des produits qui réduisent les émissions et les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie, afin de contribuer à un avenir carbone net-zéro et sans pollution.
- **Opérations** : Utiliser les ressources de manière responsable, efficace et durable, en favorisant une économie circulaire au sein de l'ensemble de la chaîne de valeur.
- **Communautés** : s'engager auprès des communautés locales, pour la conservation de l'environnement, la biodiversité et les droits humains, à travers un dialogue avec les parties prenantes internes et externes.

Stellantis s'efforce d'améliorer en permanence la performance environnementale de ses activités grâce à des engagements concrets. L'entreprise promeut une culture de responsabilité environnementale et développe des solutions techniques innovantes pour ses produits et opérations, dans le but de réduire son impact environnemental global.

## 2. Champ d'application

- Les engagements de cette politique s'appliquent à l'échelle mondiale à l'ensemble des employés à temps plein et à temps partiel, aux travailleurs temporaires et contractuels. Ils guident la conception des produits, le développement, la planification du cycle de vie et l'engagement auprès des

parties prenantes. Stellantis attend également de ses coentreprises et de ses fournisseurs qu'ils agissent conformément à cette politique.

- Cette politique est conforme à celle des autres politiques de l'entreprise, notamment le Code de conduite Stellantis (Stellantis Code of Conduct), la politique sur les droits humains de Stellantis (Stellantis Human Rights Policy) ainsi que la politique d'achats responsables de Stellantis (Global Responsible Purchasing Guidelines)

### 3. Définitions

Consentement Libre, Préalable et Eclairé (Free, Prior, and Informed Consent - FPIC)	Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) renvoie à l'obligation de consulter les peuples autochtones et, le cas échéant, les communautés concernées, de manière appropriée, en amont de toute décision, sur la base d'une information complète et accessible, afin qu'ils puissent exprimer un consentement ou un refus concernant les activités susceptibles d'affecter leurs droits, leurs territoires, leurs ressources naturelles ou leur environnement.
ACEA (Association des Constructeurs Européens d'Automobiles)	Association professionnelle représentant les principaux constructeurs de voitures, utilitaires, camions et bus en Europe.
AIAG (Automotive Industry Action Group)	Organisation professionnelle nord-américaine à but non lucratif qui réunit constructeurs, fournisseurs et prestataires du secteur automobile afin de développer des standards, outils et bonnes pratiques en matière de qualité, de chaîne d'approvisionnement, de conformité et de durabilité.
Pacte vert pour l'Europe	Stratégie de croissance de l'Union Européenne destinée à engager l'UE dans la transition écologique, en transformant les défis climatiques et environnementaux en opportunités et en visant la neutralité climatique à l'horizon 2050.

European Sustainability Reporting Standards (ESRS)	Normes de reporting non financier établies par l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) qui font partie intégrante de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) – visant à développer des critères harmonisés de reporting ESG pour l'ensemble des pays de l'Union Européenne
Pacte mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact)	Une initiative volontaire basée sur l'engagement des dirigeants et visant à aider les entreprises à aligner leurs stratégies et leurs pratiques sur dix principes relatifs aux droits humains, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, ainsi qu'à promouvoir des objectifs sociétaux plus larges tels que les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, avec un accent particulier sur la collaboration et l'innovation. Une plateforme d'apprentissage en ligne : l'UNGC Academy vient soutenir le projet.
ISO (Organisation internationale de normalisation)	Organisation internationale indépendante et non gouvernementale qui réunit, à raison d'un membre par pays, des organismes nationaux de normalisation afin d'élaborer des normes internationales applicables à de nombreux domaines, dans le but de promouvoir des pratiques fiables, sûres et harmonisées
Évaluation de la double matérialité (DMA – Double Materiality Assessment)	Processus d'analyse au cœur de la CSRD et des ESRS, qui permet à une entreprise d'identifier les enjeux de durabilité à publier en évaluant, d'une part, les impacts de ses activités sur l'environnement et la société (matérialité d'impact) et, d'autre part, les effets des enjeux de durabilité sur sa performance financière (matérialité financière)
ISO 14040 & ISO 14044	L'ISO 14040 spécifie les principes et le cadre, et l'ISO 14044 spécifie les exigences et fournit les lignes directrices pour la réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) depuis la

	définition des objectifs jusqu'à l'interprétation et la revue critique, ainsi que ses limitations.
Analyse du cycle de vie (ACV)	Méthode normalisée d'évaluation des impacts environnementaux d'un produit ou service sur l'ensemble de son cycle de vie.
ISO 14001	Norme internationale de référence pour les systèmes de management environnemental, destinée à aider les organisations à améliorer leur performance environnementale, à respecter leurs obligations de conformité et à atteindre leurs objectifs environnementaux.
ISO 50001	Norme internationale qui fournit un cadre pour établir, mettre en œuvre, maintenir et améliorer un système de management de l'énergie (SMÉ). Son objectif est d'aider les organisations à améliorer leur performance énergétique, y compris l'efficacité énergétique, l'utilisation et la consommation d'énergie, par le biais d'une approche systématique, suivant le modèle Planifier-Réaliser-Vérifier-Agir (PDCA) pour l'amélioration continue.
Composés organiques volatils (COV)	Famille de substances organiques volatiles susceptibles d'affecter la qualité de l'air et de contribuer à la formation d'ozone troposphérique. Pour un constructeur automobile, les émissions de COV proviennent notamment des activités de peinture, vernissage, retouche et utilisation de solvants dans les procédés de fabrication et de finition des véhicules.
Directive relative aux véhicules hors d'usage (VHU)	Directive relative aux véhicules hors d'usage (VHU) : texte européen imposant aux constructeurs et autres opérateurs du secteur automobile de prendre en compte, dès la conception des véhicules, les exigences de démontabilité, recyclabilité, valorisation et de réduction des substances dangereuses, afin de mieux gérer leur fin de vie.

<p>REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)</p>	<p>Cadre réglementaire européen qui transfère aux entreprises la responsabilité d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques liés aux substances chimiques qu'elles fabriquent, importent ou mettent sur le marché, sous la coordination de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).</p>
<p>TSCA (Toxic Substances Control Act)</p>	<p>Principal cadre réglementaire américain relatif aux substances chimiques, conférant à l'U.S. Environmental Protection Agency (EPA) le pouvoir d'évaluer les substances nouvelles et existantes et d'imposer des mesures de gestion des risques lorsqu'elles présentent un risque déraisonnable pour la santé humaine ou l'environnement. Pour le secteur automobile, le TSCA peut notamment s'appliquer aux substances utilisées dans les peintures et revêtements, les batteries, ainsi que dans des matériaux et composants chimiques présents dans les systèmes électroniques et de sécurité des véhicules.</p>
<p>SVHC (Substances of Very High Concern / substances extrêmement préoccupantes)</p>	<p>Substances chimiques particulièrement préoccupantes au sens de REACH, telles que les substances cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction, bioaccumulables ou perturbateurs endocriniens, susceptibles de présenter des effets graves pour la santé humaine ou l'environnement.</p>
<p>RDUE (Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts)</p>	<p>Cadre réglementaire européen imposant des obligations de diligence raisonnée afin de garantir que certains produits mis sur le marché de l'UE ou exportés depuis celle-ci soient sans déforestation, produits conformément à la législation du pays d'origine et accompagnés d'une déclaration de diligence raisonnée.</p>

Règlement européen sur les batteries (EUBR)	Cadre réglementaire européen visant à rendre les batteries plus durables, circulaires et sûres, en imposant des obligations tout au long de leur chaîne de valeur, notamment en matière de contenu recyclé, d'empreinte carbone, de responsabilité élargie du producteur et de devoir de diligence.
CDP (anciennement <i>Carbon Disclosure Project</i> / Projet de divulgation carbone)	Organisation internationale à but non lucratif qui gère un système indépendant de divulgation environnementale permettant aux entreprises, marchés financiers, villes, États et régions de publier des informations sur leurs impacts environnementaux et de mieux piloter leurs performances.

#### 4. Rôles et responsabilités

- Stellantis adopte une approche progressive et pragmatique pour protéger l'environnement, prenant en compte les risques, le degré de maturité de ses opérations et de sa chaîne de valeur, avec des mécanismes d'alerte et des contrôles réalisés par des organismes tiers.
- La gestion environnementale relève de la responsabilité de tous les Directeurs de Région, avec l'appui de différentes entités et structures de l'entreprise :
  - La gouvernance ESG de Stellantis, articulée autour du comité ESG du conseil d'administration.
  - Le Comité d'audit qui supervise les audits ESG internes ainsi que les audits des fournisseurs.
  - ESG Office qui définit et communique les plans d'action stratégiques ainsi que les politiques, engage le dialogue avec les parties prenantes et œuvre à l'amélioration de la performance en matière de développement durable.
  - Des experts qui pilotent la mise en œuvre des pratiques durables au sein des équipes achats, planification produit et développement produit.

- Stellantis veille à intégrer les enjeux environnementaux dans les processus de diligence raisonnable liés aux fusions-acquisitions, ainsi que dans l'évaluation de ses partenaires commerciaux.
- Nous suivons, reportons et communiquons de manière responsable sur notre performance environnementale, en prenant en considération des indicateurs clés liés aux droits humains, tels que les consultations des parties prenantes, l'obtention du consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) ainsi que la formation des collaborateurs concernés en matière de droits humains.
- Nous nous appuyons sur des groupes de travail d'experts métiers, des associations (telles que ACEA, AIAG) et des comités exécutifs afin de mieux comprendre le contexte juridique et géopolitique et ainsi favoriser une prise de décision globale et cohérente.
- La protection de l'environnement relève de la responsabilité de tous au sein de Stellantis. Les managers et les cadres dirigeants doivent notamment :
  - Mettre en œuvre cette politique à travers des standards, des procédures et des directives opérationnelles ;
  - Définir et communiquer clairement les objectifs ainsi que les plans d'action associés.

## **5. Conformité aux lois et normes locales et internationales**

- Nous sommes engagés dans la préservation de l'environnement et nous attendons de l'ensemble de nos salariés qu'ils respectent les lois et les réglementations applicables à nos activités ainsi qu'à la performance de nos produits.
- Nous réalisons des évaluations régulières des risques et instaurons des mesures pour assurer la conformité, tout en maintenant un dialogue permanent avec les employés et les partenaires de notre chaîne de valeur concernant les actions et exigences liées à l'énergie et à l'environnement.
- Le dialogue avec les parties prenantes est assuré au moyen de canaux dédiés, qui permettent aux parties prenantes internes et externes de solliciter des informations, de formuler des observations et de faire part de leurs préoccupations aux fonctions concernées. Cette communication ouverte soutient un engagement continu et permet à Stellantis de s'adapter aux évolutions du contexte mondial.

- Les collaborateurs ont la possibilité faire part de leurs préoccupations à leur supérieur hiérarchique direct, aux représentants des ressources humaines, aux départements de conformité ou juridique ou par le biais d'un canal dédié appelé Integrity Helpline. Le signalement anonyme est possible lorsque la législation locale l'autorise. L'Integrity Helpline propose un service d'accueil centralisé, mondial et indépendant accessible par téléphone via des numéros locaux et sur Internet. Les rapports soumis à l'Integrity Helpline font l'objet d'un suivi, d'une enquête si nécessaire par des enquêteurs qualifiés, d'une décision et d'un rapport transmis aux comités d'éthique et de conformité compétents.

## **6. Engagements de Stellantis en matière d'environnement et d'énergie**

Les engagements de cette politique s'inscrivent dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et des principales normes et objectifs internationaux définis par les Nations Unies (notamment en tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies et adhérent aux objectifs de développement durable) ainsi que ceux fixés par l'Organisation internationale de normalisation, notamment la norme ISO 14001.

Nous poursuivrons l'amélioration de nos systèmes de management afin de garantir que nos opérations répondent à nos objectifs environnementaux, renforçant ainsi notre performance environnementale et énergétique. L'analyse de la double matérialité, réalisée en conformité avec les ESRS, a vocation à consolider et à valider ces engagements.

### **A. Changement climatique et émissions de gaz à effet de serre**

- i. Nous nous engageons à atteindre l'objectif de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur l'ensemble de notre chaîne de valeur, conformément à notre stratégie de lutte contre le changement climatique. Le plan de transition de Stellantis s'appuie sur trois leviers majeurs de décarbonation : un portefeuille de produits à faible émission carbone, une chaîne d'approvisionnement durable et l'optimisation de l'efficacité opérationnelle.
- ii. Nous identifions de manière proactive les risques climatiques pesant sur nos activités et adaptons nos processus métier ainsi que notre stratégie en conséquence.

- iii. Nous menons des analyses du cycle de vie (ACV) multicritères, couvrant l'ensemble du cycle de vie (cradle-to-grave), conformes aux normes ISO 14040/44, sur nos véhicules et leurs composants afin de favoriser l'écoconception.

## **B. Gestion de l'énergie**

- i. Nous nous engageons à mener des actions pour préserver l'environnement, en nous fixant des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique au sein de nos opérations, ainsi qu'en déployant des technologies innovantes pour réduire notre consommation d'énergie.
- ii. Nous évaluons des technologies avancées dans le cadre de la stratégie et du dispositif « Green Energy Supply » (y compris le photovoltaïque, l'éolien, les systèmes de stockage d'énergie par batteries, les pompes à chaleur, le biométhane/biogaz, la biomasse et la géothermie) afin de réduire la dépendance aux combustibles fossiles et d'augmenter la part des énergies décarbonées.
- iii. Nous poursuivrons le déploiement des systèmes de management de l'énergie certifiés ISO 50001 sur l'ensemble de nos sites.

## **C. Contrôle de la pollution et des substances dangereuses**

- i. Nous nous efforçons de lutter contre la pollution en mettant en œuvre des technologies propres, notamment l'électrification du parc automobile pour réduire les émissions de gaz d'échappement, ainsi qu'en mettant en place des mesures d'atténuation pour maîtriser les impacts sur la qualité de l'air, de l'eau et des sols.
- ii. Nous visons à réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) au stade de l'utilisation des véhicules ainsi qu'au cours du processus de fabrication.
- iii. Nous suivons et analysons les rejets dans l'eau liés à nos activités, traitons et filtrons les eaux usées industrielles de nos sites de fabrication, en interne ou en externe avant rejet, afin de réduire nos impacts négatifs sur l'environnement.
- iv. Nous avons pour objectif de respecter les réglementations mondiales applicables aux substances dangereuses (telles que la directive relative aux véhicules hors d'usage ou le règlement REACH en Europe, ainsi que le TSCA aux États-Unis), en assurant la traçabilité des substances dangereuses dans nos véhicules. Par

ailleurs, nous cherchons à traiter la question des substances dangereuses, en particulier les SVHC (substances extrêmement préoccupantes), en collaborant avec nos fournisseurs pour les remplacer par des alternatives innovantes adaptées grâce à la recherche sur les matériaux.

#### **D. Gestion de l'eau - Prélèvement et consommation**

- i. Nous visons à diminuer notre impact sur les ressources en eau, en fixant des objectifs de prélèvement et de consommation d'eau, tout en travaillant à améliorer l'efficacité de nos procédés de fabrication.
- ii. Nous prenons particulièrement en compte les zones soumises au stress hydrique dans le cadre de nos activités et réalisons des évaluations des risques afin de mettre en place des mesures adaptées.

#### **E. Biodiversité et Protection des écosystèmes**

- i. Nous intégrons dans notre stratégie la protection de la biodiversité, l'approvisionnement sans déforestation et la restauration des écosystèmes naturels.
- ii. Au sein de nos activités, nous allons définir des objectifs et des indicateurs de biodiversité. Nous intégrerons la séquence « éviter, réduire, restaurer, compenser » sur tous nos sites. Sera interdit toute nouvelle implantation dans des zones protégées et l'impact de nos véhicules sur la biodiversité sera évalué au moyen d'analyses du cycle de vie (ACV), tout en renforçant la culture d'entreprise autour de la biodiversité.
- iii. Nous visons à garantir des mécanismes de traçabilité robustes pour les produits, composants et matières premières concernés par le règlement européen sur les produits zéro déforestation (EUDR), ainsi qu'à mettre en œuvre la diligence raisonnable requise pour maîtriser les risques liés à la biodiversité.

- iv. L'approche de diligence raisonnable mise en œuvre par Stellantis en matière de biodiversité est cohérente avec sa politique sur les droits humains et repose sur la reconnaissance de l'interdépendance entre des écosystèmes sains et les droits des communautés, tels que prise en compte dans la politique d'achats responsables de Stellantis (Global Responsible Purchasing Guidelines).

## **F. Matières premières**

- i. Nous nous engageons à limiter et à réduire l'utilisation de matières premières critiques.
- ii. Nous prenons en considération les risques ESG liés à l'approvisionnement en minéraux, dans l'évaluation de notre chaîne de valeur.
- iii. Nous établissons des contrats d'approvisionnement direct pour certaines matières premières, en mobilisant des audits sur site et des audits tiers, des évaluations des risques ainsi qu'en exerçant notre devoir de vigilance, afin de renforcer la transparence et la durabilité de la chaîne d'approvisionnement.
- iv. Nous nous conformons aux exigences du règlement de l'Union Européenne relatif aux batteries (EUBR) en mettant en œuvre les mesures de diligence raisonnable applicable aux batteries contenant des matières premières critiques telles que le cobalt, le lithium, le nickel et le graphite.

## **G. Gestion des déchets et économie circulaire**

- i. Nous nous engageons à réduire la consommation de ressources naturelles et à promouvoir l'éco-conception, le remanufacturing et le recyclage, en encourageant l'utilisation de matériaux biosourcés et de matériaux recyclés issus de déchets post-industriels et post-consommation, afin d'accroître la valorisation et la gestion de la fin de vie des produits.
- ii. Nous nous conformons aux exigences du règlement de l'Union Européenne relatif aux batteries (EUBR) en intégrant des matières premières recyclées et en favorisant une seconde vie des batteries.
- iii. Nous nous occuperons de la gestion des déchets, renforcerons le recyclage et la valorisation, et poursuivrons nos efforts afin de

traiter parfaitement tous les déchets produits et d'éviter leur mise en décharge.

## **H. Pratiques commerciales durables**

- i. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les exigences relatives à la protection de l'environnement et aux achats responsables énoncées dans la politique d'achats responsables de Stellantis (Global Responsible Purchasing Guidelines), condition nécessaire à l'établissement et au maintien de relations commerciales avec eux. Les fournisseurs sont encouragés à optimiser leur gestion de l'eau, utiliser les ressources naturelles de manière efficiente et à limiter leurs impacts négatifs, notamment en matière d'émissions atmosphériques, de rejets aqueux, de traitement et d'élimination des déchets, ainsi que d'émissions de gaz à effet de serre.
- ii. Nous surveillons la performance ESG de nos fournisseurs via divers canaux (tels que le référentiel d'évaluation EcoVadis Ratings), afin d'identifier les écarts et les aider à élaborer des plans d'actions correctives.
- iii. Nous attendons des fournisseurs importants de Stellantis qu'ils mettent en place un plan de réduction de leurs émissions afin de s'aligner avec la stratégie du Groupe, et qu'ils participent au reporting du CDP.

## **7. Sensibilisation et formation**

- Nous encourageons l'amélioration continue au moyen de sessions de formation régulières portant sur les différentes thématiques environnementales de cette politique. Les collaborateurs exerçant des fonctions en lien avec l'ESG seront également encouragés à suivre des formations approfondies sur ces sujets, notamment auprès d'organismes externes tels que la UNGC Academy.
- Nous accordons une attention particulière au développement de notre réseau d'expertise dans le domaine de la neutralité carbone, notamment en formant certains collaborateurs aux principaux enjeux environnementaux.

- Nous nous appuyons sur les ressources de l'industrie automobile pour former nos fournisseurs afin d'identifier, de prévenir et de traiter les risques au sein de notre chaîne d'approvisionnement.

## 8. Documents de référence

[Code de conduite Stellantis \(Stellantis Code of Conduct\)](#)

[Politique sur les droits Humains de Stellantis \(Stellantis Human Rights Policy\)](#)

[Politique de consentement libre, préalable et éclairé \(Free, Prior and Informed Consent Policy\)](#)

[Politique globale d'achats responsables \(Global Responsible Purchasing Guidelines\)](#)

[Politique d'engagement de Stellantis auprès de ses parties prenantes \(Stellantis-Stakeholder-Engagement-Policy\)](#)

[Politique de signalement / lanceurs d'alerte Stellantis \(Stellantis Whistleblowing Policy\)](#)

## 9. Historique des versions

Version	Publié le	Description	Examiné et approuvé par
1.0	1er décembre 2022	Version initiale	Chief Manufacturing Officer
2.0	2 décembre 2025	Version mise à jour incluant la biodiversité et les matières premières	ESG and Sustainability Strategy Committee; Ethics and Compliance Committee